

Comprendre les systèmes: Le rapport de 2021 du Conseil consultatif national sur la pauvreté

Sommaire

Dans son premier rapport annuel, le Conseil consultatif national sur la pauvreté a présenté une vision globale de la pauvreté au Canada. Nous avons également rendu compte des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction de la pauvreté et formulé des recommandations à l'intention du gouvernement du Canada. Cette année, en plus de présenter les progrès du gouvernement, nous avons tenté de mieux comprendre la façon dont les systèmes, les programmes et les mesures de soutien en place et sont susceptibles de créer et de faire durer la pauvreté.

Selon le seuil officiel de la pauvreté au Canada, le taux de pauvreté au pays est passé de 14,5 % en 2015 à 10,1 % en 2019, soit une réduction de 30 %. Quoique les progrès continus semblent positifs à première vue, un examen plus approfondi révèle certaines sources de préoccupation. D'abord, les données les plus récentes proviennent de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de 2019. Elles ne reflètent donc pas les répercussions de la COVID-19. De plus, les chiffres globaux dissimulent nombre d'inégalités profondes auxquelles font face les Canadiens à faible revenu. Certaines populations, y compris les Canadiens noirs, les Canadiens racisés, les immigrants, les réfugiés, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les personnes 2SLGBTQ, affichent un taux de pauvreté accru.

Comme mentionné, les données de l'ECR ne reflètent pas les répercussions de la COVID-19. Nous nous sommes donc fiés aux sources de données disponibles pour déterminer son incidence sur les personnes les plus marginalisées. Le virus même et les mesures de santé publique prises pour le combattre ont touché ces populations de manière disproportionnée. En effet, ces dernières enregistrent un taux d'infection accru et ont le plus souffert de la perte d'emplois. Le passage à la prestation numérique des cours, des soins de santé, des mesures de soutien et des programmes a laissé beaucoup de gens pour compte. La suspension de mesures de soutien et de programmes importants, ainsi que les mesures de santé publique et les décrets ordonnant de rester à

domicile, ont provoqué une augmentation de l'isolement et des problèmes de santé mentale. Enfin, la COVID-19 mis en évidence et amplifié plusieurs problèmes dans nos systèmes, en plus d'en créer de nouveaux.

Soulignons que malgré tout le négatif, la COVID-19 a également son lot d'avantages. Elle a poussé les gens, les administrations et les organismes à réévaluer les structures, les idées préconçues et les programmes existants. Elle a démontré que bon nombre de nos systèmes ne fonctionnent pas pour tout le monde. Elle a engendré une grande empathie et créé beaucoup de possibilités de changer nos façons de faire. À la sortie de la pandémie, il s'avérera essentiel d'inclure de manière équitable les personnes qui ont le plus souffert des efforts de rétablissement.

L'effet déshumanisant de la pauvreté a été abordé pendant nos séances de consultation, notamment les mesures de soutien et les services qui dépouillent les gens de leur dignité et de leur humanité. Il y a également des programmes et des prestations qui, plutôt que d'aider, causent des traumatismes. Aussi, le colonialisme, le racisme et la discrimination augmentent le taux de pauvreté et exacerbent les difficultés sur le marché du travail et les traumatismes permanents.

On nous a expliqué comment les systèmes, les programmes et les prestations inadéquates en place, ainsi que les conditions sur le marché du travail, engendrent la pauvreté. Par ailleurs, on nous a dit que nous avons permis à ces systèmes de perpétuer les inégalités.

Nous avons formulé un certain nombre de recommandations dans notre rapport. Si leur but premier est de réduire les inégalités, elles visent également à éradiquer le racisme systémique, la discrimination et le colonialisme et à offrir un accès égal pour tous aux prestations, aux ressources et aux possibilités. Par ces recommandations, nous désirons garantir que tous sont traités équitablement et avec dignité lorsqu'ils demandent des prestations et des services.

Enfin, nous tenons à faire en sorte que tous aient accès aux ressources dont ils ont besoin pour réussir.

1. Favoriser la prospérité autochtone grâce à la vérité, à la réconciliation et aux relations renouvelées

- Tous les signataires de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens devraient immédiatement mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre les recommandations de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

2. Favoriser l'équité grâce à des programmes, à des mesures de soutien et à des prestations

- Tous les sondages de Statistique Canada et les enquêtes auprès de la population canadienne devraient poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les femmes et l'équité des genres, les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre afin de permettre la désagrégation systématique des données permettant de faciliter la prise des décisions et la déclaration des inégalités en matière de pauvreté.
- Tout en poursuivant ses principaux objectifs de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada devrait aider les personnes les plus défavorisées d'abord. Ainsi, il devrait s'engager à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 chez les populations marginalisées, y compris les populations noires, les personnes 2SLGBTQ, les Autochtones et les personnes en situation de handicap. Aussi, il devrait centrer ses stratégies, ses initiatives et ses mesures de soutien actuelles et éventuelles sur ces groupes en les nommant expressément.

3. Favoriser la dignité grâce à un accès accru et à une conception et à une prestation de services améliorées

- Les administrations devraient simplifier la prestation de programmes et de services pour tous en améliorant la coordination et la prestation des services fondée sur les besoins et en favorisant un accès sans obstacle. Plus précisément, nous recommandons aux gouvernements de mettre en œuvre des mesures de suivi communautaire qui impliquent les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté lors de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'élaboration continue des politiques, des programmes et des services. Les administrations devraient recueillir des données détaillées sur les programmes afin de démontrer et d'améliorer l'accès et l'utilisation équitables des programmes et des services.
- Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre l'inscription automatique aux prestations fédérales afin que les personnes aient accès au soutien et aux services qui pourraient les empêcher de basculer dans la pauvreté. La déclaration automatique de revenus est un mécanisme qui peut aider en ce sens.

4. Concevoir des structures et des systèmes solides axés sur l'intervention précoce et la prévention de la pauvreté

- Le gouvernement du Canada devrait s'empresse de mettre en œuvre toutes les mesures de soutien et les prestations annoncées publiquement. Ces importants investissements (système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien, prestation d'invalidité canadienne, Allocation canadienne pour les travailleurs et la Stratégie nationale sur le logement, y compris Vers un chez-soi) sortiront les gens de la pauvreté et aideront les prochaines générations à éviter d'y sombrer.
- Le gouvernement du Canada devrait accroître les investissements dans les prestations et les programmes sociaux importants qui répondent aux besoins des gens et les gardent hors des griffes de la

pauvreté (transport, santé, santé mentale, sécurité alimentaire, niveau de scolarité, perfectionnement des compétences et mesures de soutien pour les familles et les personnes en période de transition).

5. Offrir un soutien à l'emploi et au revenu

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de tirer parti de sa réponse à la COVID-19 et de consolider les stratégies, les programmes et les politiques en place. Ces mesures permettraient d'offrir un filet de sécurité sociale coordonné et solide au Canada grâce à un soutien au revenu équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada.
- Le gouvernement du Canada devrait prendre l'initiative pour offrir et encourager de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés, y compris les Autochtones, les personnes racisées, les immigrants, les réfugiés, les jeunes, les personnes récemment placées en établissement et les personnes en situation de handicap.
- Le gouvernement devrait continuer de prêcher par l'exemple en donnant suite à ses engagements et en offrant un salaire minimum au-dessus du seuil officiel de la pauvreté au Canada (pour les emplois à temps plein), tout en adoptant des pratiques d'emploi équitables en tout temps. Il devrait également utiliser son influence, notamment en matière de contrats, de subventions et contributions et d'aide à l'emploi, pour encourager tous les employeurs à établir des politiques d'emploi et de rémunération équitables.
- Le gouvernement du Canada devrait accroître l'accès aux avantages liés à l'emploi (par exemple assurance-emploi et congé de maladie payé) pour les travailleurs autonomes, les travailleurs à la demande et les travailleurs à temps partiel.